Séance du 16 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09 décembre 2024 par Madame BAUDOUIN Line, Maire, s'est réuni à la mairie.

Présents 11 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, BOIZUMEAU Jérémy, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, COUILLAUD Sylvie, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs.
Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

La réunion a débuté par l'intervention de M. MENOUNGA, intéressé par le local professionnel pour un projet de boulangerie-pâtisserie et/ou restaurant africain. Un moment d'échange avec le Conseil Municipal s'est tenu pour connaître les attentes de la population et cibler les besoins en investissement.

I. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04 novembre 2024.

II. LOCAL PROFESSIONNEL

Suite à la présentation de M. Menounga, Mme le Maire demande les avis des conseillers. Il en ressort qu'un projet de boulangerie-pâtisserie n'est pas viable car trop d'investissement dans le matériel. Un restaurant-bar ouvert notamment du samedi au lundi, jours de fermeture de la concurrence, correspondrait mieux aux besoins du public. L'engagement financier serait moins important. M. Menounga doit réfléchir à cette idée avec son épouse et reviendra vers nous. Celui-ci demande de distribuer un nouveau questionnaire en ce sens à la population. Le loyer mensuel proposé est de 500 € avec licence IV incluse.

III. SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE

Lors de la précédente réunion de Conseil, il a été relevé qu'une vidéosurveillance intérieure n'était pas suffisante. La demande porte sur un achat du matériel et de la vidéosurveillance extérieure. La société SARL BONNAUDIN de Touvérac (16) doit faire une proposition très simple sans caméra, seulement une détection extérieure avec alarme.

IV. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 HORS FDAC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 04 novembre dernier, il a été décidé de demander un devis pour des travaux de gravillonnage sur la voie communale n°203 en direction de St Maigrin. Le bureau d'étude B.E.T.G. propose le devis suivant :

Chantier n°1 : VC Chez Bizon					
Début : RD3 - Fin : limite communale (chemin rural à droite)					
Longueur = 240m - largeur = 3,50m + 1 patte d'oie					
			Programme		
N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	PU HT	Montant HT
101	Installation et signalisation de chantier mobile	F	1,00	95,00 €	95,00 €
222	Balayage tracté avant revêtement	m2	770,00	0,15 €	115,50 €
301	Fourniture et mise en œuvre de grave calcaire 0/31.5 pour reprofilage	m3	3,00	26,00 €	78,00 €
409	Exécution d'emplois partiels à l'émulsion	T	1,00	995,00 €	995,00 €
410	Enduit superficiel à l'émulsion de bitume				
d	Enduit bicouche 6/10 - 4/6 avec prégravillonnage	m2	770,00	3,35 €	2 579,50 €
415	Balayage après revêtement	m2	770,00	0,12 €	92,40 €
901	Marquage au sol	U	1,00	95,00 €	95,00 €
				HT	4 050,40 €
	coefficient de révision de prix aléatoire=5%			HT+révision 5%	**4 252,92 €**
				TVA à 20%	**850,58 €**
				TTC	**5 103,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir dans le cadre du programme prévisionnel de voirie 2025 HORS FDAC les travaux de voirie suivants :

  Chantier N°1 : VC CHEZ BIZON
  d'un montant de 4 252,92 € HT soit 5 103,50 € TTC

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE BAIGNES

La commune a reçu une demande de soutien financier dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le collège André Malraux de Baignes. Il y a 2 enfants domiciliés à Guimps. Mme le Maire propose de participer à hauteur de 40 ou 50 € par enfant.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 40 € par enfant domicilié sur la commune. Soit 80 € au total.

VI. DECISION MODIFICATIVE N°4

Mme le Maire fait part aux conseillers de quelques modifications à apporter au budget primitif :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 134 : Réseaux de voirie	11 128,00	1323 (13) : Départements	3 000,00
2313 (23) - 138 : Constructions	16 000,00	1345 (13) : Amendes de radars auto. et ame	4 128,00
		13461 (13) : Dotation d'équipement des te	22 500,00
		13462 (13) : Dotation de soutien à l'invest	-2 500,00
	27 128,00		**27 128,00**

Total Dépenses	**27 128,00**	**Total Recettes**	**27 128,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

VII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Pizzéria

a) Mobilier

Suite à la vente aux enchères de la boulangerie, la pizzéria avait acheté des tables, chaises et nappes. Ce mobilier est actuellement stocké dans le local professionnel qui nous souhaitons relouer. N'ayant pas d'espace de stockage côté pizzéria pour les loger, la pizzéria souhaite revendre les tables et les chaises. Mme le Maire propose de se porter acquéreur si le prix de vente ne dépasse pas 200€. Accord du Conseil.

b) Livraisons

Lors des livraisons à domicile, certaines voitures stationnent devant la pizzéria et le chargement du véhicule de livraison est ainsi difficile. Un emplacement réservé est demandé en déplaçant les pierres. Le Conseil Municipal refuse car ça enlèverait l'espace piétonnier créé et il est possible de stationner la voiture de livraison sur le côté de la pizzéria.

2) Vœux de la Municipalité

Mme le Maire propose de fixer la date du samedi 18 janvier à 17h00 pour la présentation des vœux aux habitants autour de la galette. Les associations seront conviées et la parole sera donnée à celles qui le souhaitent. Accord du conseil.

3) Balade thermographique

La balade thermographique est repoussée au Jeudi 6 Février à 18h.
Cette animation est ouverte au public. Elle est destinée à informer les habitants sur les principes d'une rénovation thermique réussie à l'aide de caméras infrarouges.

4) Calitom

Une réunion publique est programmée le 7 janvier à 18h à la salle des fêtes de Lamérac pour communiquer sur la mise en place des bacs individuels pour le tri sélectif. L'emplacement des bacs de regroupement va être réétudié lors du passage du camion de ramassage de demain, mardi 17 décembre. Aucun changement n'est possible au village de chez Thibaud et compliqué au village des petits landris.

5) Salon de coiffure

Les travaux sont prévus pour la première semaine de janvier.

6) Logement du Presbytère

Le portail est commandé pour un montant de 2 602,80 € TTC. Il faudra demander à la locataire si elle a prévu de partir une semaine pour le poser ou quel moment elle préfère.

7) Village de chez Thibaud

Un administré signale un trop plein du fossé qui jouxte son habitation, il demande si nous pouvons le curer.
L'agent communal a été voir mais cette intervention ne semble pas possible au risque de faire tomber la murette de cet habitant.

8) Démoussage

M. JODOR Pascal informe Mme le Maire qu'il faudra prévoir un démoussage de certains bâtiments, notamment la Mairie. Une location de nacelle sera nécessaire. Les conseillers rappellent que nous devons refaire la toiture de la salle des fêtes. Nous n'avons pas de nouvelles de l'ATD à ce jour.

Fin de séance à 23h17.

Mme le Maire
Line BAUDOUIN

Mme la Secrétaire de Séance
Anaïs ZAPIRAIN